

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 31 janvier 2022**DÉLIBÉRATION n°2022-01**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 31 janvier 2022 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 21 janvier 2022.

Point de l'ordre du jour :

1.1. Compte-rendu du conseil d'administration du 13 décembre 2021

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 13 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	27
Abstentions :	0
Votes exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

Pièce jointe :

- Compte-rendu du conseil d'administration du 13 décembre 2021.

Fait à Tours, le 1^{er} février 2022

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 13 décembre 2021

Membres présents

M. Arnaud GIACOMETTI, Président de l'Université ;
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme la Rectrice ;

Mme Catherine BELZUNG ; M. Emmanuel NERON ; Mme Claude OPHELE ; M. Philippe ROINGEARD ; Mme Pauline SAINT-MARTIN ;
M. Pascal CHAREILLE ; Mme Caroline GIRAUDEAU ; Mme Fabienne LABELLE ; Mme Colombine MADELAINE ; M. Olivier PICHON ; Mme Anne TAILLANDIER-SCHMITT ;
Mme Gwenaëlle BAUDET ; M. Bertrand BILLAULT ; M. Lionel GILBERT ; Mme Lucie LEPAGE ;
Mme Juliette ROUSSEAU ; M. Benoît WOLF ;
M. Oscar BRETONNEAU ; Mme Audrey LANDRIEVE ;
Mme Nathalie POUVREAU ; M. Alain DAYAN ;

Ont donné procuration :

- Mme Fabienne TOUPIN à M. Bertrand BILLAULT ;
- M. Philippe VENDRIX à Mme Catherine BELZUNG ;
- M. Hovig TER MINASSIAN à M. Bertrand BILLAULT ;
- M. Romain YVINEC à Mme Colombine MADELAINE ;
- M. Achille CASSIOT à Mme Audrey LANDRIEVE ;
- Mme Nina GROULT à M. Oscar BRETONNEAU ;
- M. Jude Nestor MANDZEKELE BONKENGA à Mme Audrey LANDRIEVE ;
- M. Frédéric DE NADAI à M. Benoît WOLF ;
- Mme Barkaroum REAILI à M. Benoît WOLF ;
- M. Alain DAYAN à M. Arnaud GIACOMETTI (à partir de 16h) ;

Participaient à titre consultatif :

Mme Florence ALAZARD, Vice-présidente en charge des conditions de travail, des relations humaines et sociales, du handicap et de la lutte contre les discriminations ; Mme Christine GEORGELIN, Vice-présidente en charge des moyens (finances et emplois) ; M. Florent MALRIEU, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire ;

M. Pierre GABETTE, Directeur Général des Services ; M. Jérôme BARRERE, Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ; M. Thierry SENEGARD, Agent comptable ;
M. Alain BIDEAU, Directeur de l'UFR Lettres et Langues ; Mme Sandrine DALLEY-CHOISY, Directrice de l'UFR Sciences et Techniques ; M. Patrick LAFFEZ, Directeur de l'IUT de Blois ;
Mme Véronique MAUPOIL, Directrice de l'UFR de Sciences pharmaceutiques ; M. Yves RAINGEAUD, Directeur de l'IUT de Tours ; M. Thomas SIGAUD, Directeur de l'UFR Arts et Sciences humaines ;
M. Philippe DAILLOUX, Directeur des affaires financières ; Mme Anne KHOURY, Directrice des ressources humaines ; M. Thomas THUILLIER, Représentant de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine.

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose qu'un secrétaire de séance adjoint soit désigné par le Conseil d'administration. M. Benoît WOLF, candidat, est désigné secrétaire de séance.

1. Compte-rendu du conseil d'administration du 15 novembre 2021

M. le Président présente le compte-rendu du conseil d'administration du 15 novembre 2021.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du 15 novembre 2021 par la délibération n°2021-103.

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1. Informations par le Président

➤ Situation sanitaire

M. le Président informe le conseil d'administration sur les nouvelles règles applicables au sein de l'université au regard de la situation sanitaire dégradée. Il est désormais recommandé de ne pas organiser de pots, repas de fin d'année. L'ensemble de la communauté universitaire a été informée de ces nouvelles mesures.

Pour le moment, les conditions de travail n'ont pas été modifiées. Toutefois, cela pourrait évoluer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Cette dernière sera examinée début janvier 2022 et sera suivie, le cas échéant, d'une réunion du CHSCT afin de présenter l'organisation retenue pour le second semestre. Dans tous les cas, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation privilégie le maintien du présentiel pour les enseignements.

➤ Création d'une faculté d'odontologie

Le 2 décembre 2021, le ministère des Solidarités et de la santé et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ont annoncé la création de huit nouveaux sites universitaires de formation en odontologie, dont une faculté pour l'université de Tours. Le ministère demande que cette nouvelle faculté ouvre dès la rentrée 2022.

À terme, l'objectif est de former une cinquantaine de chirurgiens-dentistes par an avec un volet territorial fort pour irriguer l'ensemble du territoire en s'appuyant sur tous les centres hospitaliers (Orléans, Bourges, Blois, etc.). Un comité de pilotage a été mis en place et se réunira le mardi 14 décembre 2021.

Cette faculté d'odontologie a des conséquences en termes d'investissement et de fonctionnement.

➤ *Investissement* : Des travaux seront réalisés à hauteur de 1,2 M€. Des équipements et du matériel de simulation devront également être acquis pour un montant de 1,8 M€. L'université, la Région Centre-Val de Loire et Tours Métropole Val de Loire prendront respectivement en charge un tiers de ces dépenses.

➤ *Fonctionnement* : Pour la rentrée universitaire 2022, il sera nécessaire de recruter un professeur des universités – praticien hospitalier (PU-PH), un maître de conférence des universités – praticien hospitalier (MCU-PH), deux assistants hospitalo-universitaires (AHU), un agent administratif de catégorie B et un technicien de catégorie B. Cela représente au total un coût de 288 K€.

D'ici 2027, il faudra recruter deux autres PU-PH, trois MCU-PH supplémentaires, cinq AHU et deux personnels BIATSS de catégorie C. En 2027, cela représentera un coût total de 770 K€.

Sur ces dépenses de fonctionnement, il est possible d'espérer un soutien du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dès lors que ce dernier a accepté la création de cette nouvelle unité de formation et de recherche. En effet, sans ce soutien, la création de cette nouvelle faculté ne sera pas possible.

➤ Repyramidage MCF / PR

À ce jour, le décret relatif au repyramidage n'a toujours pas été publié au Journal officiel. Il devrait l'être d'ici la fin de l'année 2021.

La dotation du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour 2022 permettra de financer six promotions en 2021 et neuf promotions en 2022, soit quinze promotions au total. Il y aura, les années suivantes, trois autres vagues de promotion en fonction de l'évaluation des deux premières vagues par le ministère.

Pour rappel, l'objectif est d'atteindre, pour chaque section CNU, un ratio de 60 % de maîtres de conférences pour 40 % de professeurs d'université.

Cette voie temporaire de promotion interne est réservée aux maîtres de conférences titulaires d'une habilitation à diriger des recherches et est ouverte aux maîtres de conférences hors classe sans condition d'ancienneté ainsi qu'aux maîtres de conférences de classe normale ayant dix ans d'ancienneté, dans un ratio idéal de $\frac{3}{4}$ de promus parmi les hors classe et de $\frac{1}{4}$ parmi les maîtres de conférences de classe normale.

L'université de Tours a été destinataire d'un courrier du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation précisant que le repyramidage a vocation à être utilisé pour les sections où le ratio MCF/PR est le plus défavorable. Ainsi, le ministère a pré-identifié pour l'université de Tours des sections répondant plus particulièrement à cet objectif, à savoir les sections 6, 7, 8, 11, 14, 16, 19, 23, 27, 31, 60, 61, 64, 65, 66, 69, 70, 71, 85 et 87. Cette identification de sections s'est faite tout d'abord au regard des équilibres à l'échelle nationale, puis au regard du contexte local. Cette identification ministérielle n'est qu'indicative, il appartiendra au conseil d'administration de préciser, d'ici fin janvier 2022, de quelle manière l'université de Tours souhaite ventiler les promotions par section CNU. Afin de faciliter la prise de décision, le service de l'organisation et du pilotage (SOP) de l'université est en train d'effectuer une analyse fine de la situation pour chaque section, en essayant d'identifier les viviers de candidats.

Si le décret final le rend possible, M. le Président insiste sur la nécessité de ne pas identifier uniquement quinze sections, correspondant aux quinze promotions allouées à l'université de Tours, mais d'aller au-delà afin d'éviter d'avoir des promotions vacantes en raison d'une insuffisance de vivier.

Au niveau du Conseil académique (CAC), un groupe de travail, validé en CAC restreint, est en cours de construction. Une première réunion aura lieu en janvier 2022.

D'un point de vue procédural, les promotions pourraient se faire soit par le biais d'une procédure avec un comité de sélection, soit d'une procédure de promotion devant le Conseil académique. Si cette dernière procédure est retenue, il convient de préciser que l'attribution ne se fait traditionnellement pas par section CNU. À ce jour, la procédure n'est pas encore arrêtée par le ministère.

M. le Président précise que les quinze promotions devront intervenir d'ici la fin de l'année 2022. Toutefois, il serait préférable qu'elles se fassent avant l'été 2022.

M. Philippe ROINGEARD interroge l'équipe présidentielle sur les personnes concernées par cette procédure de promotion.

Mme Christine GEORGELIN indique que seuls les maîtres de conférences titulaires de l'habilitation à diriger des recherches sont éligibles à cette procédure. Cela représente entre 150 et 200 personnes. Ce chiffre est susceptible d'évoluer dès lors que la Direction des ressources humaines n'est pas toujours informée de l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches par un maître de conférences, notamment lorsqu'elle est passée en dehors de l'université de Tours. Une fiabilisation de la liste des personnes concernées est actuellement menée par le SOP, en lien avec les directeurs d'unités.

M. Benoît WOLF attire l'attention de la présidence sur le fait que des disparités peuvent exister au sein des sections, notamment dans les sous-disciplines, à l'instar de la 22^e section. Or, elle ne figure pas dans la pré-identification réalisée par le ministère.

Mme Christine GEORGELIN précise que la liste établie par le ministère ne reflète pas nécessairement la pression réelle en local, au sein de chaque section. Des déséquilibres peuvent donc exister.

M. le Président complète en indiquant qu'il sera difficile de mener une réflexion à l'échelle des sous-disciplines. L'échelle des sections sera donc privilégiée.

M. Philippe ROINGEARD demande si le conseil d'administration devra se prononcer sur le nombre de recrutements par section ou sur les candidats. M. le Président indique que le conseil d'administration ne se prononcera que sur le nombre maximal de promotions par section. En revanche, pour les questions individuelles, il appartiendra au Conseil académique réuni en formation restreinte de donner un avis. Le Président se prononcera après avis du CNU.

➤ **Dialogue stratégique de gestion 2022**

La première phase du dialogue stratégique de gestion 2022 s'est récemment déroulée avec l'État et le Rectorat. L'université a déposé six projets :

- Recherche et innovation :
 - Déploiement de la stratégie de ressources humaines pour les chercheurs et chercheuses (Label HRS4R) : 100 K€ demandés sur 165K€. Cela vise notamment à financer un chef de projet pendant 1 an.
 - DIAMAMAB (Diffusion multi angle et absorption de lumière pour la maîtrise de bioprocédés) : 140 K€ demandés sur 179 K €. Cela vise notamment à financer un IGE sur 2 ans.
 - Renforcement des infrastructures de la plateforme scientifique et technique des animaleries (PST-A) : 82,8 K € demandés sur 82,8 K €. Cela vise principalement l'investissement de matériel pour le bien-être animal.
- Hors recherche et innovation :
 - Déploiement d'une solution numérique de recensement des besoins dans le cadre du dialogue de gestion interne : 254 K€ sur 324 K€. Cette subvention aura pour objet de prendre en charge la masse salariale (chef de projet pendant 2 ans) et les coûts de fonctionnement liés à l'installation de l'application.
 - Cartographier, analyser et visualiser la recherche internationale : 222K€ demandés sur 382 K€. Il s'agit de financer la masse salariale liée à un chef de projet (50%) et un développeur informatique (1 an). Il s'agit d'un projet porté par l'université de Tours en partenariat avec l'université d'Orléans. Inversement, l'université porte à son niveau un projet sur la Gestion Électronique des Documents, projet construit en collaboration avec l'université de Tours.
 - Remplacement du système d'information de gestion des services d'enseignement (Helico) : 140 K€ demandés sur 235 K €. Cela permettrait de financer un chef de projet (50 %). Il s'agit d'un projet sur 2 ans.

Un retour du MESRI est attendu en février 2022, pour une mise en œuvre par l'université au cours de l'année 2022.

➤ **Auto-évaluation HCERES**

Des rencontres en distanciel sont prévues ce mercredi 15 décembre 2021 avec le HCERES, comprenant une rencontre avec l'équipe présidentielle, un atelier recherche et un atelier formation.

L'équipe présidentielle a réfléchi à la gouvernance du processus d'auto-évaluation HCERES. Elle serait structurée de la manière suivante :

- *Un comité de pilotage politique :*
 - Rôle : Veiller au processus d'auto-évaluation et relire les documents produits.
 - Composition : 2 membres de l'équipe présidentielle (Président, Présidente CAC), 4 VP (CA, Recherche, Formation, Étudiant), 6 membres des trois conseils (2 CA, 2 CFVU, 2 CR), dont certains qui ne sont pas de la même sensibilité politique que l'équipe présidentielle afin d'avoir un regard partagé sur ce qui a été réalisé au cours du dernier contrat d'établissement. M. le Président invite les éventuelles personnes intéressées à le contacter pour faire partie de ce CPP.

- *Un comité de pilotage opérationnel domaine 1: Établissement* (stratégie, positionnement). 5 groupes de travail seront constitués
- *Un comité de pilotage opérationnel domaine 2 : Recherche et innovation*
- *Un comité de pilotage opérationnel domaine 3 : Formation et vie étudiante*

Chaque domaine comprend des références et des critères auxquels l'autoévaluation doit répondre.

Un calendrier prévisionnel a été élaboré, avec pour objectif un dépôt du rapport final d'autoévaluation le 15 juin 2022.

- Première quinzaine de janvier 2022 : Constitution des CPO, organisation du travail d'auto-évaluation (en GT si nécessaire), validation de la démarche par le CPP
- Mise en œuvre de la démarche – première phase
 - o 04/01/2022 – 04/02/2022 : Préparation des données par le SOP (pour les formations et les unités de recherche) et visite des composantes pour leur présentation
 - o 19/01/2022 – 31/03/2022 : Réalisation des analyses des critères
 - o 31/03/2022 – 04/04/2022 : Synthèse des premières analyses (préparation de SWOT par références)
- Semaine du 04/04/2022 : Séminaire d'établissement pour présenter les analyses et synthèses et ouvrir une discussion avec l'ensemble de la communauté universitaire.
- Mise en œuvre de la démarche – Deuxième phase :
 - o 11/04 – 31/05/2022 : intégration des recommandations issues du séminaire et finalisation des autoévaluations par les formations et unités de recherche
- Présentations finales aux instances
 - o 07/06/2022 : CAC plénier
 - o 13/06/2022 : CA
- 01/06/2022 – 15/06/2022 : Dépôts sur Pelican des rapports du
- 15/06/2022 : Transmission du rapport final au HCERES

Il s'agit d'un calendrier extrêmement contraint, qui s'ajoute à d'autres échéances importantes, telles que la candidature de l'université à l'appel à projets « Universités européennes » et le dépôt de projets dans le cadre du PIA 4.

M. Philippe ROINGEARD se demande s'il ne faut pas avoir des avis de personnalités extérieures dans le cadre de cette autoévaluation, d'autant que le HCERES ne se déplace plus. M. le Président estime que, pour le domaine 2 Recherche & Innovation, un groupe de travail va être créé afin de déterminer les modalités du travail d'autoévaluation des unités de recherche. Cette idée pourra alors être discutée au sein de ce groupe. Mme Emmanuelle HUVER précise qu'il serait plus intéressant de solliciter ces avis de personnalités extérieures au moment de l'élaboration du projet d'établissement, et non du bilan.

➤ **Projet PIA 4**

Mme Catherine BEAUMONT présente la réponse à l'appel à projets « Excellences sous toutes ses formes » dans le cadre du quatrième programme d'investissement d'avenir (PIA 4). M. Philippe ROINGEARD est le porteur scientifique pour l'université de Tours.

À ce jour, quatre pôles sont particulièrement visibles : infectiologie, biomédicaments, imagerie et santé mentale. L'infectiologie constitue une discipline dont l'importance est soulignée par la crise sanitaire. Toutefois, l'université de Tours est très active sur ce sujet depuis de nombreuses années. Le vaccin nasal et le master Erasmus Mundus constituent de parfaites illustrations. L'université de Tours est également dynamique sur la question des biomédicaments, à travers le laboratoire d'excellence Mabimprove, le programme ARD2020 Biomédicaments, les financements liés aux programmes d'investissements d'avenir régionalisés, le Bio3 Institute ou encore CVL Tomorrow. L'arrivée sur le site du Plat d'Étain du Health Tech Station et du laboratoire d'excellence Synorg biomédicaments va renforcer cette dynamique.

Enfin, en santé mentale, l'université de Tours dispose d'un centre d'excellence et de la fédération hospitalo-universitaire EXACT.

Il est envisagé de créer une école universitaire de recherche avec divers parcours, d'entraîner et de fédérer, d'améliorer la valorisation sociétale et économique, de représenter la spécialisation régionale et de promouvoir le Bio3 Institute. L'Institut Pasteur souhaite travailler avec l'université pour promouvoir ce dernier.

Pour aller vers une école universitaire de recherche, il est nécessaire de regrouper les différents pôles. De nombreuses actions transversales s'appliquent à plusieurs domaines et peuvent ainsi entraîner beaucoup d'équipes.

Afin de mener à bien ce projet, une réflexion collective doit être menée entre les différents acteurs de la recherche et de l'innovation (aux niveaux européen, national, Grand Ouest, régional et local). Par ailleurs, il est nécessaire de renforcer la valorisation des résultats, tant sur le plan sociétal que socio-économique, et de les intégrer dans des modules de formation et d'enseignement.

M. Philippe ROINGEARD ajoute que ce projet est le fruit d'un long travail, qui remonte à plusieurs mois. De nombreux partenaires ont été consultés. L'objectif est de faire de Tours un spécialiste des questions de santé avec notamment des équipes de sciences humaines et sociales. Cela permettra de travailler sur des questions sociétales.

Il s'agit d'un projet de longue date avec l'université d'Orléans, qui s'inscrit dans un cadre régional et permet de donner un bon ancrage à l'Université de Tours.

M. Emmanuel NERON demande si ce projet a été chiffré. Mme Catherine BEAUMONT répond que le chiffrage n'est pas finalisé. À ce jour, il est estimé à environ 15 millions d'euros. M. le Président précise que les questions de structurations sont délicates à traiter.

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. Budget initial 2022

En préliminaire, Mme Christine GEORGELIN indique que le budget initial 2022 a été présenté le 29 novembre 2021 au Rectorat, puis à la Commission des moyens. Elle donne ensuite la parole à M. Philippe DAILLOUX afin de présenter cette délibération.

M. Philippe DAILLOUX explique que ce budget initial 2022 est le fruit d'un dialogue interne de gestion, qui a mobilisé l'ensemble des services et composantes de l'établissement. Cette méthode de travail a permis de définir deux programmations, une pour l'immobilier, l'autre pour l'informatique et le numérique. Par ailleurs, ce budget reflète le contexte général d'une reprise des activités avec un effet de traîne de la crise sanitaire. Il traduit enfin la poursuite de la mise en œuvre de dispositifs notifiés en 2021.

➤ Dépenses

Une des caractéristiques de ce budget est une augmentation des **dépenses d'investissement** (+ 7 731 K€) par rapport au budget initial 2021. Les dépenses d'investissement dans le secteur du numérique connaissent une hausse de + 283K€ et celles de l'immobilier augmentent de + 3 M€. Plusieurs opérations immobilières peuvent être mentionnées :

- Extension de l'École Polytechnique Universitaire et réhabilitation des Tanneurs (CPER 2015-2020) ;
- Nouveau bâtiment recherche hospitalo-universitaire en biologie sur le site de Trousseau (CPER 2021-2027) ;
- Programme d'efficacité énergétique des campus 2030 ;
- Acquisition possible du bâtiment Victor Hugo et travaux d'efficacité énergétique ;
- Travaux pour l'UFR d'odontologie ;
- Rénovation du gymnase du SUAPS et de locaux associatifs sur Grandmont (CVEC).

En ce qui concerne les **dépenses de personnel**, le glissement vieillissement technicité (GVT) impacte la campagne d'emplois 2022. L'augmentation des dépenses de masse salariale s'élève à 6 500 K€ par rapport au budget initial 2021 et à 4 294 K€ par rapport au premier budget rectificatif de 2021. La subvention pour charges de service public (SCSP) notifiée comporte le maintien de la dotation pour le rééquilibrage de la trajectoire d'emploi (1 050 K€), ainsi qu'une somme de 954 K€ issue du plan de relance. Un volume important de cette augmentation est à consacrer à la mise en œuvre de la Loi pluriannuelle de programmation de la recherche.

Enfin, les **dépenses de fonctionnement** sont en baisse, tant au niveau des autorisations d'engagement (AE : - 72 K€) que des crédits de paiement (CP : - 1 461 K€). Cette diminution peut être attribuée au rééquilibrage opéré par le premier budget rectificatif de 2021. Il est possible d'observer une baisse des dépenses de fonctionnement dans le secteur de la recherche (- 2 391 K€). Simultanément, les dépenses d'investissement dans le secteur de la recherche augmentent (+2 924 K€).

➤ **Recettes**

L'ensemble des recettes connaissent pour 2022 une forte majoration de + 13 470 K€. Par rapport à l'année précédente, la part de l'État baisse d'un point au profit des autres subventions publiques, tandis que les ressources propres restent au même niveau.

Il convient de noter que la subvention pour charge de service public (SCSP) connaît une hausse de + 4 525 K€, qui s'opère principalement sur la masse salariale (+ 4 412 K€). Toutefois, beaucoup de mesures sont contraintes par la mise en œuvre de la Loi pluriannuelle de programmation de la recherche (LPR).

Les recettes propres augmentent de près de 8 945 K€. Cela est notamment lié à une augmentation des subventions d'investissement et d'exploitation, pour un total de 33 989 K€ (dont 10 040 K€ provenant de la Région Centre-Val de Loire et 4 560 K€ de l'Union européenne).

➤ **Équilibre financier**

Il est possible d'observer une légère diminution de la trésorerie (- 104 K€), qui s'explique par deux mouvements inverses : la réduction du déficit budgétaire (1 163 K€) et la diminution du solde excédentaire sur les opérations pour compte de tiers (- 1 060 K€), gérées hors budget (avances, aides à la mobilité, sécurité sociale des étudiants, TVA, etc.).

➤ **Analyse de la soutenabilité**

En ce qui concerne les opérations pluriannuelles, le solde à financer sur exercices futurs est de 12 652 K€ contre 7 234 K€ au budget initial 2021 et 4 233 K€ au budget initial 2020.

Le résultat de la comptabilité patrimoniale (en droits constatés) est fortement bénéficiaire par rapport à 2021. Cela est lié à une diminution des dépenses de fonctionnement alors que les recettes augmentent (environ + 2 M€). Par conséquent, la capacité d'autofinancement augmente fortement (+ 2 548 K€) et s'élève à 7 178 K€.

En comptabilité générale, le fonds de roulement prévisionnel au 31/12/2022 s'établit à 40 227 K€, ce qui représente 70 jours de fonctionnement, contre 47 jours au budget initial 2021.

L'ensemble des indicateurs des deux comptabilités conduit ainsi à une appréciation positive de la soutenabilité du budget initial 2022, à court et moyen termes.

Après la diminution de la trésorerie prévisionnelle au 31/12/2022 de 2 836 K€, celle-ci s'élève à 52 555 K€, contre 42 141 K€ au budget initial 2021, soit 91 jours de fonctionnement contre 75 jours au budget initial 2021.

M. Philippe ROINGEARD interroge la Présidence sur les raisons du déficit de la Fondation Rabelais. Mme Christine GEORGELIN indique qu'un chargé de mécénat va être recruté afin d'élargir l'assiette de la Fondation et la redynamiser. M. le Président précise qu'aucune fondation ne fonctionne sans personnel. Il est donc important de recruter une personne pour permettre à la Fondation d'attirer de nouveaux membres et de construire de nouveaux partenariats.

M. Benoît WOLF présente ses observations sur le budget initial 2022. Il insiste tout d'abord sur le fait que la présentation d'un budget de 238 millions n'est pas simplement un exercice d'agrégats de chiffres et de données. Il doit être l'occasion de présenter les axes d'une politique, d'une stratégie en matière de ressources humaines ou des modalités d'accompagnement d'une politique publique dans l'accueil d'un plus grand nombre d'étudiants.

Le budget 2022 rassemble dans les documents qui sont transmis aux élus, les mêmes considérations de la bonne gestion des ressources humaines avec toujours une tendance, comme l'exprime plusieurs graphiques, à montrer une inflation des dépenses en masse salariale comme si c'était un problème. M. Benoît WOLF insiste sur le fait que la masse salariale constitue une richesse, un investissement pour la jeunesse, les chercheurs et l'attractivité du territoire.

Il relève que l'État a compris la nécessité d'apporter son soutien financier aux dispositifs de soutien à l'accueil des étudiants et de renforcement pédagogique. Ainsi, il note que l'université va recevoir 730 K€ pour le financement de places supplémentaires et 950 K€ au titre de la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants. Il demande que soit présenté chaque année un bilan de l'utilisation de ces crédits, notamment leurs effets sur la réussite des étudiants.

M. Benoît WOLF se félicite de voir une augmentation des crédits alloués aux grandes fonctions de l'université, notamment en faveur de la documentation (6,6 M€, + 8,36 %), de la recherche (75 M€, +3,55 %), de l'immobilier (+ 26,58%) ou encore du numérique et des systèmes d'information (2 725 K€). Le budget dédié au numérique contient des dépenses structurelles de maintenance et de redevances/licences, mais également plusieurs projets de développement.

M. Benoît WOLF interroge l'équipe présidentielle sur les projets externalisés, tout en insistant sur le souhait d'une internalisation des missions. Il relève que plusieurs établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche semblent se diriger vers l'externalisation, provoquant une désorganisation opérationnelle très fortement ressentie par tous les agents et les usagers. Ces missions incombent pleinement au service public, car il s'agit avant tout de sécuriser des données de l'État et de maîtriser pleinement les procédures internes et les connaissances « métiers ». Il aurait été intéressant pour les élus d'avoir les éléments sur les évolutions et les projets qui génèrent ces évolutions.

En ce qui concerne les budgets des composantes, M. Benoît WOLF constate que pour un étudiant de Lettres et Langues, l'établissement dépensera 54 € par an en crédits de fonctionnement et d'investissement contre 129 € pour un étudiant de Droit, 155 € pour un étudiant de Sciences, 300 € pour un étudiant de Médecine et 602 € pour un étudiant de l'EPU. Malgré une évolution importante du nombre d'étudiants (29%), l'UFR Lettres et Langues connaît une baisse de crédits de fonctionnement et d'investissement de 21%. Il apparaît important pour les élus de disposer de tous les éléments de compréhension des besoins des différentes composantes pour délibérer en toute connaissance de cause et avoir des débats éclairés.

Sur la question des heures complémentaires, M. Benoît WOLF note (page 45) que le montant des heures complémentaires est identique au premier budget rectificatif de 2021, mais baisse de 7,8% par rapport au budget initial de 2021. Là aussi, un besoin de partage des informations pourrait être utile en lien notamment avec la politique de création ou de redéploiement des emplois.

Enfin, M. Benoît WOLF observe plusieurs éléments de satisfaction, notamment la concrétisation des revalorisations s'inscrivant dans l'accord Carrières et Rémunérations de la LPR. Ainsi, les crédits alloués aux primes des enseignants progressent de 1,2 millions d'euros (+60% par rapport au premier budget rectificatif de 2021) et celles des personnels Biatss de 484.958 euros (+17%).

Pour terminer, M. Benoît WOLF relève l'extrême bonne santé de l'université avec un fonds de roulement (ou de réserve) qui passe de 26,313 M€ en 2021 à 40,226 M€ en 2022, qui permet d'atteindre 70 jours de charges décaissables contre 47 jours en 2021. Il est possible de s'interroger sur les variations importantes que nous avons pu constater dans le budget 2021 préparé par l'ancienne équipe, qui inscrivait une baisse de 14 millions du fonds de roulement et une chute à 42 jours de charges décaissables. M. Benoît WOLF demande à l'équipe présidentielle s'il est possible d'avoir une explication sur ce point, d'avoir les éléments et les projets qui avaient occasionné cette dégradation soudaine du fonds de roulement alors même qu'il connaissait une progression régulière depuis 2016.

M. le président rappelle que, dans son dernier rapport, le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur avait noté que l'université de Tours ne dispose pas de système d'allocation des moyens. Il est important de noter que l'État lui-même ne dispose pas d'un tel système. Toutefois, l'université manque d'outils, d'où l'importance d'investir davantage dans le domaine du pilotage et du numérique.

Mme Christine GEORGELIN apporte quelques éléments de réponse aux observations de M. Benoît WOLF :

- Elle confirme que, au cours des cinq dernières années, l'allocation des moyens se basait sur les données de l'année antérieure, produisant ainsi une augmentation systématique des besoins.
- Elle insiste sur la nécessité de mieux suivre la masse salariale. Les problèmes rencontrés cette année ont pu être réglés grâce à un investissement important des équipes.
- Elle indique que l'enveloppe sur la remédiation n'a pas été intégralement utilisée.
- Sur l'externalisation, elle insiste sur le fait qu'une seule fonction est concernée : la fonction de délégué à la protection des données à caractère personnel. La demande de création d'emploi n'a pas été jugée opportune à ce stade. Le souhait de l'équipe présidentielle est de mutualiser prochainement cette fonction avec l'université d'Orléans et l'INSA Centre-Val de Loire. Pour permettre la réalisation de ce projet, il faut que ces deux établissements se situent au même niveau que nous en termes de niveau de conformité au RGPD.
- Sur les heures complémentaires, un groupe de travail va travailler sur ce sujet dès janvier 2022. L'objectif est de quantifier les heures complémentaires.
- Pour ce qui est, enfin du fonds de roulement, il convient de bien faire la différence entre le fonds de roulement et le fonds de roulement disponible. En effet, il y a dans le fonds de roulement de nombreuses dépenses contraintes.

M. Bertrand BILLAULT apporte également des éléments de réponse aux observations de M. Benoît WOLF en indiquant que, dès que cela est possible, la Direction des systèmes d'information s'appuie sur des applications existantes et sur les ressources internes. Toutefois, il attire l'attention sur la difficulté de recruter des développeurs en interne en raison de la grille salariale.

Enfin, il confirme que le budget du numérique connaît une augmentation en 2022 en raison, notamment, de la mise en place du data centre régional. Ce projet ne peut être assimilé à une externalisation, il s'agit d'une mutualisation entre différents acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Emmanuel NERON interroge l'équipe présidentielle sur la ventilation des + 4,4 M€ de la subvention pour charges de service public (SCSP).

Mme Christine GEORGELIN explique que ces crédits supplémentaires servent principalement à financer des mesures contraintes, qui proviennent de la Loi pluriannuelle de programmation de la recherche (revalorisation des contrats doctoraux, reprogrammation MCF/PR). Toutefois, il n'y a pas d'affectation « ligne par ligne ». Mme Christine GEORGELIN insiste sur le fait que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ne compense pas le glissement vieillissement et technicité (1,7 M) ; le million d'augmentation de la subvention pour charges de service public ne permet même pas de le

compenser. Toutefois, l'université a fait le choix d'utiliser cette somme pour créer des emplois.

M. Emmanuel NERON exprime son inquiétude, à moyen terme, quant à l'augmentation du glissement vieillissement et technicité liée aux repyramidages MCF vers PR. Mme Christine GEORGELIN précise que, à ce jour, le ministère ne prévoit qu'une seule dotation de 97 K€ pour compenser cela. De fait, rien n'est prévu pour les années suivantes.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget initial 2022 par la délibération n°2021-104.

3.2. Propositions de la commission des moyens du 3 décembre 2021

Mme Christine GEORGELIN présente les points qui ont reçus un avis positif de la commission des moyens :

- Tarifs de la plateforme scientifique et technique "animaleries": Une évolution des tarifs est nécessaire face à la sensibilité des primates au Covid-19 ;
- Cartographie des risques et plan d'action dans le cadre du contrôle interne budgétaire et comptable 2022 ;
- Adhésions de l'université à des organismes institutionnels pour des montants supérieurs à 2 000€ ;
- Relèvement de la délégation de pouvoir du président à 3500€ pour ces adhésions ;
- Tarifs de la licence professionnelle Data Management : le tarif proposé est de 6700€ par stagiaire pour un effectif prévisionnel de 21 stagiaires ;
- Information sur la réévaluation du patrimoine suite à la dévolution.

Sur ce dernier point, Mme Christine GEORGELIN rappelle que la dévolution du patrimoine immobilier a été adoptée par le conseil d'administration en décembre 2019 et qu'une convention entre l'État et l'université a été signée le 21 octobre 2021. Entre-temps, les services de l'État ont réévalué le patrimoine de l'université de Tours en vue notamment du paiement des droits notariaux. Cette réévaluation a conduit à une nouvelle estimation, à la baisse, de 144 234 K€ pour 2020 (contre 202 917 K€ en 2014). La valeur comptable nette (VCN) s'élève à 141 240 K€.

Des inquiétudes sont apparues face aux difficultés que pourrait provoquer cette réévaluation, notamment du fait de la différence de 58 M€.

Dès lors, deux possibilités s'offrent à l'université :

- Soit sa prise en compte lors du prochain compte financier - sous réserve de sa signature - ce qui implique alors de pratiquer une correction d'erreurs. Si des difficultés techniques ont pu être identifiées, plusieurs tests ont été validés dans SIFAC et l'aval du commissaire aux comptes a été recueilli. Cette prise en compte permettrait en outre de réduire les frais d'actes notariés.
- Soit demander une réévaluation, censée être plus fiable. L'université serait alors dans l'obligation de l'appliquer même si elle ne s'avérait pas plus favorable que la première. Le risque de ne plus pouvoir appliquer la méthode de correction d'erreurs serait néanmoins présent, aux côtés de celui de l'augmentation des frais notariés si l'évaluation était supérieure à celle de 2020. Cela engagerait, en outre, des délais de traitement supplémentaires.

La commission des moyens s'est interrogée sur l'opportunité de demander une nouvelle évaluation de notre patrimoine. Au regard du bilan coûts – avantages, M. le Président conclut qu'il serait plus pertinent d'appliquer cette réévaluation, bien qu'elle implique une correction d'erreurs dans SIFAC.

M. Emmanuel Néron s'interroge sur l'impact de cette évaluation sur le fonds de roulement. Mme Christine GEORGELIN et M. Thierry SENEGAS répondent qu'il n'y en a aucun. Cela implique uniquement une correction d'erreurs dans SIFAC.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission des moyens du 3 décembre 2021 par la délibération n°2021-105.

4. AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

4.1. Modification des statuts de l'IUT de Blois

M. le Président présente les modifications apportées aux statuts de l'IUT de Blois. Il propose de modifier le projet de révision des statuts afin de soumettre le recours au vote électronique à la décision du Conseil d'administration, et non du Président. Par ailleurs, il estime que la composition des conseils de département est peu claire. Le Directeur de l'IUT de Blois précise que la composition varie en fonction de chaque département. M. le Président demande que la composition de ces instances soit précisée, éventuellement dans les annexes.

Mme Christine GEORGELIN demande à l'IUT de Blois d'ajouter la mention « de l'IUT de Blois » après « la commission des finances » énoncée à l'article 17.

M. Bertrand BILLAULT suggère à moyen terme de créer une instance en charge du numérique au sein de l'IUT de Blois afin de faciliter la remontée des besoins dans ce domaine.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité, sous réserve des modifications mentionnées au premier alinéa, la révision des statuts de l'IUT de Blois par la délibération n°2021-106.

4.2. Conventions internationales

Mme Colombine MADELAINE présente les conventions et accords-cadres faisant l'objet d'un renouvellement :

- Convention d'échanges d'étudiants avec l'Université de Montréal (Canada, toutes filières sauf médecine) ;
- Convention d'échanges d'étudiants avec l'université de North Texas (États-Unis, sur toutes les filières)
- Convention d'échanges d'étudiants avec l'université de Xiangtan University (Chine). Ce renouvellement a fait l'objet d'un travail avec le CUEFEE. Les coopérations avec la Chine sont actuellement sur un entre-deux, la crise empêchant les étudiants français d'y aller tandis que les étudiants chinois sont toujours accueillis en France. En outre, la position de Taïwan vient tendre un peu plus le climat (agressivité de la part de certains étudiants cf. Mobility online)
- Convention d'échanges d'étudiants avec le SRM Institute of Science & Technology (Inde) : cette convention rentre dans la coopération décentralisée de la région. Il serait souhaitable que cette coopération soit accrue ;
- Convention d'échanges d'étudiants avec l'Instituto de Ecologia, Veracruz (Mexique) ;
- Accord-cadre avec le SRM Institute of Science & Technology (Inde) ;
- Accord-cadre avec la Kyoto Prefectural University (Japon).

Mme Colombine MADELAINE indique qu'une réunion a été organisée récemment avec la Région Centre – Val de Loire au sujet des bourses entrantes. Elle précise que celles-ci vont probablement s'arrêter, ce qui menace directement le maintien de certains accords (notamment avec l'Inde).

Mme Colombine MADELAINE présente ensuite les nouvelles coopérations internationales :

- Convention d'échanges d'étudiants avec l'Universidad Veracruzana (étendue à toutes les filières, Mexique) ;
- Double diplôme avec Polytech et l'Universidade Federal de Rio de Janeiro (Brésil) ;
- Convention de formation et de recherche sur les sciences de l'éducation avec l'Universidade Federal de Minas Gerais – Faculdade de Educação (Brésil) ;
- Convention de formation et de recherche en psychologie avec l'Université du Québec à Trois-Rivières (Canada) ;

- Convention-cadre de coopération et de mobilité pour l'Ecole Nationale Supérieure de Journalisme et des Sciences de l'Information (Hydra, Algérie) : développement d'un soutien institutionnel et d'une coopération ;
- Accord-cadre avec l'université de Carthage (Tunisie).

Enfin, Mme Colombine MADELAINE présente le projet d'université européenne NEOLAIA. L'université de Tours a été sollicitée par l'université UJA (Universidad de Jaén, Andalousie, Espagne) pour rejoindre l'alliance NEOLAIA dans le cadre d'un projet d'université européenne, aux côtés de l'Allemagne (Universität Bielefeld), de la Lituanie (Šiauliai State University of Applied Sciences), de la République Tchèque (University of Ostrava), de la Roumanie (University "Ștefan Cel Mare" of Suceava), de la Suède (Örebro University) et de l'Italie (University of Salerno).

Ce projet avait précédemment obtenu la note de 78/100 [avec un seuil aux alentours de 80].

L'appel à projets « Universités européennes » est sorti début décembre et le rendu aura lieu le 22 mars 2022.

L'université de Tours sera, au sein de cette université européenne, la deuxième plus grosse université derrière celle de Salerne (en nombre d'étudiants). Les universités membres sont toutes de jeunes universités, pour la plupart pluridisciplinaires, chacune disposant d'un secteur santé. Elles sont toutes ancrées dans des villes de tailles moyennes ainsi que dans leurs régions, favorisant ainsi l'implantation régionale. C'est pour ces raisons que l'université de Tours a demandé à la Région Centre – Val de Loire d'être partenaire associée.

Les thématiques principales du projet « NEOLAIA » sont :

- La digitalisation et son impact sur le développement durable à une échelle régionale ;
- La diversité, l'inclusion et leur impact sur les régions européennes ;
- Les soins de santé mondiaux : défis à l'échelle régionale affectant la santé générale (et concept « One Health »).

Les projets de l'université européenne ont vocation à toucher toutes les facettes de l'université de Tours. Dans le cadre de ce projet, de nombreux workpackages sont prévus (management et coordination, enseignement, diversité et inclusion, recherche, mobilité, entrepreneuriat, activités extra-universitaires, durabilité). L'université de Tours est porteuse de celui relatif à l'enseignement (en commun avec l'université de Salerne) et de celui portant sur les activités extra-universitaires. Elle garde la faculté de s'exprimer sur les projets qu'elle ne porte pas.

M. Philippe ROINGEARD se questionne quant au dépôt par l'équipe précédente d'un dossier d'université européenne sur un projet semblable. Il se demande si d'autres universités partenaires membres de ce précédent projet ne pourraient être incluses ici.

Mme Colombine MADELAINE indique que ce projet demandait à être davantage retravaillé et qu'il a donc été préféré de se reporter sur un projet inclusif pour l'université. Les partenaires écartés ne sont cependant pas lésés, l'université continuant de travailler avec eux.

M. Philippe ROINGEARD demande néanmoins si quelques universités ne pourraient pas se greffer sur le projet d'université européenne. Mme Colombine MADELAINE répond que ce projet repose sur un équilibre géographique très important et qu'il ne serait pas ici judicieux de doubler le nombre d'universités participantes au sein d'un même pays. Elle ajoute que le fonctionnement actuel à huit pays membres est déjà intense. Il n'est cependant pas impossible qu'à l'avenir un nouveau partenaire soit proposé.

M. le Président ajoute que l'appel à projets « Universités européennes » met la priorité sur l'extension des alliances (87 % du budget) tandis que seulement 2 à 3 % du budget est consacré à l'éventualité d'une nouvelle alliance. En conséquence, le périmètre géographique de cette alliance est regardé avec attention par le ministère. En outre, la possibilité de rejoindre une alliance déjà labélisée a déjà été étudiée par l'université, mais est apparue difficile.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les conventions internationales par la délibération n°2021-107.

4.3. Désignation d'un représentant étudiant au comité de suivi PASS-LAS

M. le Président explique que l'arrêté du 22 octobre 2021 impose aux universités d'installer une commission d'appui rassemblant des représentants enseignants et étudiants et ayant pour objectif de s'assurer du suivi sur le plan réglementaire et pédagogique de la mise en œuvre de la réforme de l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique et d'assurer la diffusion auprès du public des informations sur les modalités de cette mise en œuvre définies par l'université.

Trois représentants étudiants siégeront au sein de cette instance :

- un.e représentant.e étudiant.e élu.e au conseil d'administration de l'université de Tours,
- un.e représentant.e étudiant.e élu.e à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Tours,
- un.e représentant.e étudiant.e de l'université d'Orléans.

Après un appel à candidatures réalisé auprès des représentants étudiants élus au Conseil d'administration du 3 ou 9 décembre 2021, la Direction des affaires juridiques et du patrimoine a reçu une candidature déposée par M. Achille CASSIOT.

M. Achille CASSIOT est élu à l'unanimité représentant étudiant au comité de suivi PASS-LAS par la délibération n°2021-108.

4.4. Modification de la délégation de pouvoir au Président

Mme Christine GEORGELIN présente le projet de modification de la délégation de pouvoir au Président, précédemment votée par le Conseil d'administration le 27 septembre 2021. Cette modification a pour objet de rehausser le seuil à partir duquel le Conseil d'administration doit être saisi afin d'approuver une adhésion de l'université à un organisme. Il s'agit de passer de 2 000 € à 3 500 €.

Cette modification a reçu un avis positif de la commission des moyens, moins une abstention.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification de la délégation de pouvoir au Président par la délibération n°2021-109.

4.5. Convention-cadre avec le CFA des universités

Mme Christine GEORGELIN présente la convention-cadre entre les universités de Tours, d'Orléans et le CFA des Universités. Cette convention porte sur la période 2021-2024, avec une entrée en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2021. Cette convention vise à définir le cadre de partenariat pluriannuel et fixe les droits et obligations de chacun pour la mise en œuvre des formations par voie d'apprentissage.

M. Emmanuel NERON tient à préciser qu'un certain nombre de formations ouvertes à l'apprentissage n'est pas lié au CFA des Universités, mais avec les CFA de branches professionnelles. M. Emmanuel NERON suggère de l'indiquer plus explicitement dans la convention-cadre de partenariat.

Mme Christine GEORGELIN précise que le CFA des Universités est le partenaire naturel de l'université. Toutefois, il va de soi que toutes les formations ouvertes à l'apprentissage n'ont pas vocation à se faire avec le CFA des Universités.

M. Benoît WOLF interroge Mme Christine GEORGELIN sur les avantages et intérêts entre le CFA des Universités et les CFA de branches. M. le Président indique que les CFA de branches peuvent être intéressants en termes de réseau, celles-ci étant davantage intégrées dans les

branches professionnelles et ayant une connaissance approfondie de celles-ci. Toutefois, les CFA de branches peuvent parfois être un concurrent.

M. Bertrand BILLAULT indique que le déploiement du matériel informatique entre l'université et le CFA des Universités ne fait pas encore l'objet d'une convention. Mme Christine GEORGELIN précise qu'une convention sera élaborée prochainement avec le CFA des Universités à ce sujet. Par ailleurs, elle insiste sur le fait que le CFA versera désormais une subvention à l'université pour l'achat de matériel informatique, ce qui permettra de recourir systématiquement au marché informatique de l'université. Le matériel sera ainsi bien mieux intégré au système d'information de l'université.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la Convention-cadre avec le CFA des universités au Président par la délibération n°2021-110.

5. Ressources humaines

5.1. Campagne 2022 des emplois Biatss – utilisation des emplois vacants, rehaussements et demandes de création

Mme Christine GEORGELIN présente la campagne des emplois Biatss pour 2022. Pour construire cette campagne, il a été opéré :

- un recensement de tous les postes de titulaires occupés par des agents contractuels (CDD et CDI) et des postes vacants suite à des départs en retraite, à une mobilité choisie, etc.
- un recensement des postes d'emplois à missions pérennes sur le plafond d'emplois sur ressources propres.

Au total, il y a eu 175 remontées, dont 110 sans changements (postes occupés par un agent en CDI, postes de titulaires sans mouvement). Sur ces 175 remontées, 65 ont fait l'objet d'un examen des mesures demandées : possibilités de recrutements sans concours pour les agents de catégorie C, titularisation, rehaussement des titulaires ou contractuels et demandes de cédésations.

➤ Sur le recrutement des titulaires :

Il est proposé de créer ou maintenir 18 postes de titulaires :

- 9 recrutements sans concours (coût en année pleine pour 2023 = 137 K€) ;
- 2 bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE ; coût de 41 K€) ;
- 3 postes republiés suite à des départs à la retraite (2 responsables administratifs, 1 responsable d'antenne financière) ;
- 4 postes vacants pour lesquels l'université recherche des titulaires.

Il est proposé de procéder à deux titularisations, pour un montant s'élevant à 47k€. Enfin, l'université souhaite garder en réserve, sur des postes de la campagne vacants non localisés, cinq postes pour les créations ou les concours « infructueux ».

➤ Sur la cédésation :

La cédésation concerne majoritairement des agents de catégorie C. Il a été recensé plus de 30 demandes de cédésations. La règle suivante a été retenue : les agents doivent avoir plus de 4 ans, 5 mois et 29 jours d'ancienneté à la fin de leur contrat actuel.

Le coût est estimé à 151 K€.

Les autres demandes ont vocation à faire partie de la campagne de l'an prochain (12 candidats).

Mme Christine GEORGELIN estime que la procédure de cédésation devrait être retravaillée sous la forme d'un entretien qui permettrait, outre la dimension symbolique, de vérifier que les devoirs et obligations des fonctionnaires sont bien maîtrisés par l'agent. Elle propose

également d'appliquer la règle suivante concernant le recrutement d'agents en CDD sur des missions pérennes : un premier CDD d'un an, puis un second CDD de deux ans. Au terme de ces trois années, le supérieur hiérarchique sera invité à se questionner sur une transformation du contrat en CDI ou un recrutement sans concours (pour les agents de catégorie C).

Enfin, Mme Christine GEORGELIN propose d'offrir aux agents disposant d'un CDD de deux ans une formation sur les droits et obligations des fonctionnaires.

➤ **Sur les rehaussements :**

Un rehaussement ne peut intervenir que par l'intermédiaire d'un concours ou d'une inscription sur liste d'aptitudes. Néanmoins, l'université ne maîtrise pas cette dernière procédure, qui ne relève pas de la campagne d'emplois.

Toutes les demandes de rehaussements ont été recensées, avec priorisation. Il y a eu 15 remontées. Sur ces 15 demandes, 9 ont été retenues.

Le principe a été posé de l'instauration d'un unique concours par composante ou grande direction (le coût est ici estimé à 56,5k€).

La refonte du Régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État (RIFSEEP) est à affiner l'année prochaine.

➤ **Sur les créations d'emplois :**

Il y a eu 47 remontées, dont certaines liées à l'odontologie. Sur ce dernier point, l'université attend que le ministère ouvre des postes spécifiques.

Par principe, les postes financés sur mesures spécifiques (DSG1, DSG2, R1C ou R2C) ou autofinancés sont validés, ce qui représente douze postes pour un montant de 427 K€.

Dix postes sont arbitrés, plus deux en sécurité (ZRR) et en gestion des Projets hors Recherche pour un montant de 491 K€ (373 K€ + 118 K €, avec une cible de 450 K€). Sur ces dix postes :

- 4 sont destinés à des directions et service centraux (1 DAJP, 1 SOP, et 2 DRH) ;
- 3 à la recherche (1 MSH, 1 BIO3 et 1 PCM2E – secrétariat) ;
- 3 aux composantes (2 ASH et 1 DESS).

En outre, de nouveaux postes seront bientôt créés par l'ouverture de la faculté d'Odontologie.

M. Lionel GILBERT demande, au sujet des rehaussements, s'il est question de concours internes ou externes.

Mme Christine GEORGELIN affirme qu'il s'agit, *a priori*, de concours internes.

Mme Juliette ROUSSEAU demande à l'équipe présidentielle d'accentuer la communication autour de ce dispositif afin d'en informer les agents potentiellement concernés.

M. le Président indique que c'est la raison pour laquelle il est créé un poste de suivi des carrières (afin de suivre davantage les possibilités d'évolutions de carrières des agents). Mme Christine GEORGELIN ajoute que des efforts ont été faits cette année via l'augmentation du suivi de formation des personnels.

Mme Anne KHOURY indique que la vigilance va être accrue afin de proposer des parcours de formations appropriés aux personnels ainsi que de mettre à leur disposition des outils pertinents qui faciliteront la communication sur la mobilité des carrières.

M. Benoît WOLF qualifie cette nouvelle campagne d'emplois Biatss pour 2022 de prudente et volontaire. Sur les agents titulaires, possibilité pour des contractuels de passer les concours. Pour les collègues en CDD, passage en CDI. Cela constitue un vrai soulagement pour les collègues.

Mme Christine GEORGELIN insiste que ces évolutions concernent les agents qui sont sur des supports de poste pérennes. Ces évolutions permettent également de réduire la charge de travail pour la DRH et de limiter les turn-overs dans les services du fait des CDD.

M. Emmanuel NERON essaie de comprendre le coût global de cette campagne d'emplois 2022.

Mme Christine GEORGELIN indique que, pour la campagne d'emplois d'EC et de Biatss, il y a un impact moyen de 835 K€ (344K€ pour les E-C et 491 K€ pour les Biatss) à horizon 2023, plus le surcoût lié aux concours qui ne se passeraient pas comme prévu (225 K€).

Pour 2022 :

- le ratio Dizambourg, qui rapporte les dépenses de masse salariale aux recettes encaissables, s'élève à 80,85 % ;
- Allongement de 2 mois de la durée des CDD de 10 mois : 162 K€ ;
- Cédésation : 70K€ (156K€ en 2023) ;
- Rehaussements / titularisations : 95 K€ ;
- Repyramidage MCF > PR (2021 et 2022) : 97,7 K€ ;
- Réforme RIFSEEP / Refonte IFSE sur 2021 et 2022 : 500 K€.

M. le Président précise, au sujet des rehaussements, que deux propositions n'ont pas encore été actées (du fait des inquiétudes de la composante et de l'agent) ce qui laisse la possibilité de deux concours en moins que ce qui a été proposé.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité par la délibération n°2021-111 :

- l'utilisation des emplois Biatss vacants à la rentrée 2022 ;
- les demandes de rehaussement des emplois Biatss ;
- les demandes de création des emplois Biatss.

5.2. Additif à la campagne des emplois d'enseignants-chercheurs

M. le Président indique que la campagne d'emplois d'enseignants-chercheurs récemment votée doit être modifiée afin d'ajouter un nouveau poste de professeur des universités ouvert à l'agrégation en sciences de gestion. Cet additif fait suite à l'annonce d'un départ à la retraite connu après le CA du 18 octobre 2021.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'additif à la campagne des emplois d'enseignants-chercheurs par la délibération n°2021-112.

5.3. Primes de charges administratives et décharges

Mme Christine GEORGELIN présente les primes de charges administratives et les décharges pour charge administrative. Lors de la prise de fonction de la nouvelle équipe présidentielle, il avait été annoncé la volonté de ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire dédiée. Toutefois, l'équipe présidentielle n'était pas encore complète.

Il est proposé que la prime de VP catégorie 1 corresponde à celle attribuée aux directeurs de composante. La prime de Président du CAC correspond à celle d'une vice-présidence de catégorie 3.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les primes de charges administratives et décharges par la délibération n°2021-113.

5.4. Rapport social unique

Mme Anne KHOURY présente le rapport social unique 2020 exigé par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Ce rapport est fait à la date du 31 décembre 2020 et porte sur l'année civile 2020. Il faut resituer ce rapport dans le contexte de la crise sanitaire.

Il est possible d'observer une majorité de femmes (55 %) au sein de l'établissement, notamment dans les personnels administratifs. En revanche, cette tendance s'inverse dans le corps des enseignants-chercheurs.

La moyenne d'âge est de 44 ans.

L'avancement des personnels est stable depuis 4 ans, que ce soit chez les BIATSS comme chez les enseignants, quel que soit le mode d'avancement. Tout confondu, nous observons pour les BIATSS, un taux de promotion de 12,4 % et pour les enseignants-chercheurs, un taux de 51,4 %.

M. Benoît WOLF regrette que ce document passe à la fin, empêchant un débat plus poussé sur un sujet aussi important. Les données communiquées peuvent être sujettes à discussion en étant présentées que sous un angle statistique. Elles ne sont pas mises en rapport avec le public concerné.

Par ailleurs, il s'étonne de constater qu'il existe une différence en moyenne de 300 € entre un homme et une femme parmi les agents contractuels de catégorie B. Enfin, il observe que la mobilité interne des personnels BIATSS est assez faible. En 2020, elle n'a concerné que 23 personnels.

Mme Lucie LEPAGE note que, étonnamment, la rémunération des agents de catégorie B est, en moyenne, inférieure à la rémunération des agents de catégorie C. M. Jérôme BARRÈRE indique que cela peut s'expliquer par le fait qu'il y a plus de CDI au sein des agents de catégorie C, qui bénéficient d'un régime indemnitaire, que parmi les agents de catégorie B. Mme Anne KHOURY va se renseigner et apportera une information aux administrateurs en ce sens.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport social unique par la délibération n°2021-114.

6. Études et vie de l'étudiant

6.1. Propositions de la CFVU du 2 décembre 2021 – pédagogie

M. Florent MALRIEU présente les délibérations soumises à l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire en matière de pédagogie :

- Attendus locaux et critères d'examen des vœux pour l'accès en licence et en filières de santé (Parcoursup) à la rentrée 2022 : M. Florent MALRIEU insiste sur la nécessité d'être plus explicite sur les critères généraux et les attendus locaux utilisés par les commissions d'examens.
 - Capacités d'accueil pour l'accès en deuxième année des filières de santé pour l'année universitaire 2023-2024 : Les capacités d'accueil portent sur l'année 2023-2024 afin de permettre aux élèves inscrits actuellement en terminale de choisir leur formation supérieure en fonction de ces données. Les capacités d'accueil globales sont quasiment identiques aux capacités votées précédemment. Cependant, l'ouverture prochaine de la faculté d'odontologie va permettre la création de 49 places, offrant de nouvelles perspectives pour les cinq années à venir.
 - Capacités d'accueil et critères de sélection pour l'accès au bachelor universitaire de technologie et au diplôme universitaire de comptabilité et de gestion à la rentrée 2022 ;
 - Capacités d'accueil, attendus locaux et critères de sélection pour l'accès en licence professionnelle à la rentrée 2022 ;
 - Capacités d'accueil, attendus locaux et critères de sélection pour l'accès en master à la rentrée 2022 ;
- Création du diplôme universitaire « journalisme web media » : Cette formation vise des personnes ayant déjà une expérience journalistique et voulant se former au web media.

Création de la licence professionnelle « data-manager clinique » : Cette licence a pour ambition de former des personnes compétentes pour gérer les données recueillies post-tests afin d'en faciliter l'interprétation par les pharmaciens. Cette création vient pallier d'importants besoins. Le ministère a insisté sur son ouverture rapide malgré certaines réticences quant à son ouverture en cours d'accréditation.

- Transformation en apprentissage du master 2 « qualité et gestion des risques » ;
- Modification de la maquette du diplôme universitaire d'études françaises : Cette modification vise à ouvrir le diplôme aux étudiants âgés de moins de 18 ans.

Sur les capacités d'accueil en Master, M. Benoit WOLF signale qu'il est dommageable de ne pas avoir de recul sur ce qu'il s'est passé au cours de la précédente session de sélection en 2021. Ces données permettraient de mettre en perspective le nombre d'inscrits et le nombre de places disponibles au sein de l'établissement. Par ailleurs, M. Benoît WOLF constate une réduction importante des capacités d'accueil dans un grand nombre de filières, corrélé à une forme d'autocensure, qui ont pour effet d'entraîner un dysfonctionnement du système de sélection master 1 – master 2. Par conséquent, l'université manque d'un certain recul pour voter des capacités d'accueil dans les masters.

M. Florent MALRIEU indique que la question des capacités d'accueil n'est pas nouvelle. Désormais, la sélection se fait exclusivement en master 1. Par ailleurs, les responsables de Master préfèrent ne pas avoir trop d'étudiants en deuxième année afin d'offrir un meilleur suivi des stages et apprentissages. Cependant, il serait pertinent d'analyser ces différents éléments.

M. Olivier PICHON suggère que le taux d'insertion soit pris en compte dans le calcul des capacités d'accueil. M. Pascal CHAREILLE indique que cette prise en compte est relativement complexe. Il convient de bien distinguer l'insertion professionnelle du lien entre la formation suivie et l'emploi obtenu.

Le conseil d'administration approuve les capacités d'accueil, attendus locaux et critères de sélection pour l'accès en master à la rentrée 2022 par la délibération n°2021-115 (25 votes pour, 1 abstention).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les autres propositions de la CFVU du 2 décembre 2021 relative à la pédagogie par la délibération n°2021-115.

6.2. Propositions de la CFVU du 2 décembre 2021 – vie universitaire

M. Florent MALRIEU présente les propositions de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 2 décembre 2021 relative à la vie universitaire :

- Règlement intérieur de la commission « Aide aux projets » du FSDIE : Il s'agit de mettre en place des critères clairs et un barème de financement pour les projets demandant des subventions provenant du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes ;
- Propositions de la commission « Aide aux projets » du FSDIE du 26 novembre 2021 ;
- Proposition de la commission CVEC du 28 octobre 2021.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 2 décembre 2021 relative à la vie universitaire par la délibération n°2021-116.

6.3. Propositions de la CFVU du 2 décembre 2021 – conventions

M. Florent MALRIEU présente les conventions présentées lors de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 2 décembre 2021 :

- Convention relative aux modalités et critères de sélection retenus pour l'admission des étudiants en première année de formation à l'École Universitaire de Kinésithérapie Centre-Val de Loire ;

- Convention d'organisation pluriannuelle (2021/2023) d'une formation dans le cadre du diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée (DIPA), mention néphrologie, dialyse et transplantation rénale ;
- Convention relative à l'organisation de la formation conduisant à la délivrance du diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale et à la reconnaissance d'un grade de licence ;
- Convention internationale relative à la mise en place d'un Double Diplôme de Mécanique entre l'université de Tours et l'Instituto Politécnico – Macaé - Universidade Federal do Rio de Janeiro (Brésil) ;
- Convention régionale de partenariat pour l'insertion professionnelle des étudiants et des apprenants de l'Enseignement Supérieur en situation de handicap en Région Centre-Val de Loire ;
- Convention de partenariat entre l'université de Tours et l'académie des sciences morales et politiques au titre de la fondation IUS & Politia.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 2 décembre 2021 relative aux conventions par la délibération n°2021-117.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 13 décembre 2021

Le Président,

Arnaud GIACOMETTI